

encore est-ce dû à l'initiative d'un membre de l'opposition, mon collègue de Grand Falls-White Bay-Labrador.

La Chambre a droit, je pense, à des explications. Le ministre n'en a sûrement pas donné. J'espère que le député de LaSalle va nous expliquer pourquoi il ne s'est pas acquitté de ses fonctions de président du comité.

[Français]

M. H.-Pitt Lessard (LaSalle): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. J'accorderai la parole au député dans un instant, mais je dois signaler au représentant de Saint-Jean-Est que la Chambre est saisie actuellement d'un rapport détaillé. Il est tout à fait antiparlementaire de s'en prendre à un député ou au président d'un comité comme il l'a fait. S'il estime que le rapport mérite d'être examiné maintenant, il devrait envisager la discussion de ce rapport, mais non s'en prendre à l'attitude d'un autre député, y compris celle du président du comité. Or c'est ce qu'il fait.

• (12.20 p.m.)

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je ne vois aucun inconvénient à me rendre à votre décision, car j'ai le plus grand respect pour le député de LaSalle (M. Lessard). En fait, il est l'un des présidents de comité qui sont le plus acharnés au travail. C'est précisément en raison de la grande affection et du grand respect qu'il m'inspire qu'il me répugne de voir les travaux du comité et le travail inlassable de son président relégués ainsi à l'écart. Avant que Votre Honneur prenne la parole, j'allais justement dire que c'était peut-être à la suite de pressions gouvernementales que le représentant de LaSalle avait omis de proposer l'adoption du rapport. Je ne vois pas d'autre explication.

[Français]

M. Lessard (LaSalle): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: L'honorable député pose la question de privilège.

M. Lessard (LaSalle): Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler à mon honorable ami de Saint-Jean-Est (M. McGrath) que le comité ne m'a jamais contraint à proposer une motion portant que mon rapport soit agréé.

[M. McGrath.]

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je voudrais de nouveau signaler au député que la Chambre est présentement saisie de la substance du rapport. Le rapport me paraît très important, et si nous devons avoir un débat, c'est ce qu'il nous faut examiner en ce moment.

M. McGrath: En effet, monsieur l'Orateur, j'approuve votre décision. Je veux simplement ajouter à l'observation de mon honorable ami qu'il n'a jamais été question qu'une motion d'adoption serait proposée. En septembre dernier, le comité des transports s'est rendu au Labrador et sur la Côte Nord du Québec conformément à un mandat de la Chambre qui lui avait demandé d'entreprendre une étude des problèmes du transport sur la Côte Nord du Québec et dans cette partie de Terre-Neuve appelée le territoire du Labrador.

En vertu de ce mandat, le comité a visité pendant le congé qui a précédé la session actuelle la Côte Nord du Québec et le Labrador sous la présidence compétente du député de LaSalle. Il a tenu des audiences à Lévis, à Sept-Îles, à Labrador City, à Schefferville et à Goose Bay, et il s'est appliqué laborieusement et diligemment pendant dix jours à entendre les témoignages sur lesquels se fondent le rapport et les recommandations dont la Chambre est présentement saisie. Je trouve inconcevable que le député de LaSalle insinue que le comité n'a jamais cru que son quatrième rapport serait adopté. Quiconque lit les recommandations que renferme le quatrième rapport, dont la Chambre est présentement saisie, en déduira nécessairement que le comité, de toute évidence, voulait que la Chambre adopte ses recommandations, car elles lui sont spécifiquement adressées.

L'incident n'est pas nouveau, monsieur l'Orateur. Un même tour de passe-passe, à l'égard du même comité, a eu lieu lors de la dernière session. Je me rappelle fort bien comment, à l'époque, le deuxième rapport du comité des transports...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député doit s'en tenir au rapport dont la Chambre est actuellement saisie. Je le répète, pour que le débat actuel soit utile, il doit porter sur le rapport à l'étude et non sur d'autres qui ont été ou qui auraient peut-être dû être étudiés dans le passé. En toute déférence, je rappelle au député et aux participants au débat actuel qu'il est futile de passer toute une journée à se demander si une motion dont la Chambre n'est pas actuelle-